

# Face à l'histoire

ENTRETIEN AVEC LE COLONEL (ER) CLAUDE CAZALS

Eminent spécialiste de l'histoire de la Gendarmerie, le colonel (ER) Claude Cazals a bien voulu répondre à nos questions portant sur le discours prononcé le 9 mai dernier par le général Parayre, DGGN (cf. « Essor » n° 370 p. 8) et dans lequel, évoquant la période 1939-1945, il appelait en particulier la Gendarmerie à : « démêler ce qu'il y eu de beau, de grand, mais aussi de lâche, d'odieux, d'insupportable ou tout simplement d'humain, de trop humain... ».

Propos recueillis par Alain VAUJANY.

« L'Essor ». – Mon colonel, vous êtes la référence en matière d'histoire de la Gendarmerie pendant la Seconde Guerre mondiale. Or, dernièrement, le directeur général de la Gendarmerie a déclaré qu'il était temps de dire la vérité sur l'ambivalence du rôle de l'Arme pendant cette période. Qu'en pensez-vous ?

**Claude Cazals.** – L'histoire de la Gendarmerie pendant la Seconde Guerre mondiale est riche de moments de fierté et de gloire, mais elle comprend aussi une part d'ombre. L'institution en est comptable et doit assumer l'intégralité de son héritage. Face à ce passé, il n'y a, effectivement, qu'une attitude qui vaille : dire la vérité. L'examen lucide de cette séquence de l'histoire de l'Arme comporte des enseignements utiles pour le présent et pour l'avenir, qui doivent inciter à redoubler de rigueur et de vigilance dans l'exécution des missions, à renforcer constamment les règles de déontologie et à respecter avant tout, dans l'application des lois et des règlements, la dignité et les droits des personnes.

Au regard du devoir de vérité, quelle attitude a adopté la Gendarmerie ? Pendant des décennies, repliée sur elle-même, elle a occulté sinon refoulé une partie de sa mémoire des années de guerre, sans doute pour protéger son image et ne pas nuire à sa crédibilité aux yeux des populations. A partir de 1992, la tendance commence à s'inverser. A l'occasion du baptême d'une promotion d'officiers à l'EOGN, M. Dintilhac, directeur général de la Gendarmerie, « reconnaît » les souffrances occasionnées



par la Gendarmerie à des victimes innocentes : Juifs, requis du STO, gaullistes, communistes, résistants. La création, en 1995, d'un SHGN, l'ouverture des archives, les initiatives prises pour promouvoir la recherche scientifique sur l'histoire de l'institution, avec le concours du professeur Jean-Noël Luc, de l'université de Paris IV-Sorbonne, constituent des avancées tangibles dans la voie de la transparence.

Sans aller jusqu'à la repentance qui fait de l'indignité la règle et relègue dans l'oubli ceux qui ne se sont pas rendus indignes, il est donc indispensable de dire la vérité, seule façon de faire avancer les choses et les personnes.

« L'Essor ». – Les estimations extrêmes des pertes subies par la Gendarmerie pendant la Deuxième Guerre mondiale oscillent entre 1 028 et 2 500 tués, avec une moyenne de 1 200 à 1 600 tués. Comment expliquez-vous cette différence entre les statistiques ?

**Claude Cazals.** – Les variations observées entre les statistiques semblent essentiellement liées à la nature des sources utilisées, encore incomplètes, et des critères de comptage. Trois documents officiels donnent, à quelques réserves près, une vue fiable des pertes. D'abord, le « Livre d'or de la Gendarmerie des années 1941 à 1945 », dans lequel sont inscrits les noms des gendarmes départementaux et de la Garde ré-

publicaine de Paris, morts en service commandé (service spécial, bombardements, etc.). Il y a ensuite la table alphabétique des militaires de la Gendarmerie tués au cours d'actions de résistance et celle des morts en déportation. Les personnels de la garde (ex-garde républicaine mobile) extériorisée de la Gendarmerie en novembre 1940 sont compris dans ces listes. En revanche, on ne dispose d'aucune statistique officielle sur les pertes des militaires de l'Arme pendant la campagne de France entre mai et juin 1940. Par ailleurs, si quelques victimes de l'épuration

figurent dans telle ou telle statistique la plupart ne sont pas recensées.

L'adjudant-chef Duplan, du SHGN, auteur d'un remarquable Livre d'Or des gendarmes morts en Indochine (1945-1956), a été chargé d'établir le bilan des militaires de la gendarmerie morts entre 1940 et 1945. Il a entrepris ce travail sur des bases méthodiques et archivistiques qui permettront de donner une vue de la situation plus conforme à la réalité.

« L'Essor ». – Il existe 1 715 dossiers de réintégration de personnels de la Gendarmerie exclus de l'Arme en raison de la réglementation édictée par le régime de Vichy. Avez-vous des informations sur la suite qui leur a été réservée ?

**Claude Cazals.** – Pour faire suite à une ordonnance du CFLN\*, une instruction diffusée par la direction de la Gendarmerie, fin juillet 1944, prévoyait la réintégration des personnels éliminés de l'Arme par Vichy. Les motifs d'exclusion, d'ordre politique, étaient pris soit en application des lois d'exception relatives à la nationalité, au statut des Juifs et aux sociétés secrètes, soit en raison d'actes d'hostilité à l'égard du gouvernement de Vichy considérés comme des fautes graves dans le service. Le commandement va profiter de cette opportunité pour évincer des éléments ne donnant pas satisfaction dans leur conduite ou leur activité professionnelle. Après examen par les commandants de lé-